



PRÉFET DE LA HAUTE- SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 1^{er} juillet 2020

Fête Nationale

Pétards et feux d'artifice : il ne faut pas jouer avec le feu !

Chaque année, les accidents liés aux pétards et aux feux d'artifice provoquent de nombreux blessés en France et le département de la Haute-Savoie n'est pas épargné. Brûlures, amputations, traumatismes sonores... Ils peuvent être très dangereux.

Il est donc très important de rappeler certaines précautions d'usage :

- Avant toute chose, acheter toujours des artifices portant le marquage « CE », garant de la conformité avec les normes en vigueur.
- Eviter d'acheter un produit dont le mode d'emploi n'est pas rédigé en français.
- Lire très attentivement les informations figurant sur l'étiquetage : la limite d'âge, la catégorie (F1, F2 ou F3), le mode d'emploi et les précautions d'utilisation (distance de sécurité, utilisation en intérieur ou à l'extérieur) et respectez impérativement ces recommandations.
- Avertir les enfants sur les dangers des pétards : chaque année, des doigts sont arrachés lors de jeux qui consistent à garder le plus longtemps possible un pétard allumé dans la main.
- Tenir compte des conditions météorologiques. Le risque d'incendie est fort en cas de sécheresse et vent fort.
- Avertir votre mairie et le centre de secours du service départemental d'Incendie et de Secours le plus proche de votre domicile avant d'organiser un feu d'artifice sur un terrain privé.

Par ailleurs, les pétards et feux d'artifice de la catégorie 1 ne peuvent être vendus à des consommateurs de moins de 12 ans, ceux de catégories 2 et 3 ne peuvent être vendus aux mineurs, et la catégorie 4 est réservée aux professionnels.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex